



02116029

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de ... *Nivelles*le ... *09 SEP. 2002*

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ ACEMAL

Forme juridique (en entier)

▷ Société anonyme

Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Drève de Limauge 15 A
1470 BOUSVAL

Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ R.C. NIVELLES 82.532.

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ T.V.A. 415.169.304.

Objet de l'acte

▷ - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.
- CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEMISSION +
COOPTATION.Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belgeLe Conseil d'Administration du 1er juillet
2002, a :

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

- . décidé de transférer le siège social à
1332 GENVAL, Rue Jean-Baptiste Stouffs 1,
avec effet au 1er avril 2002 ;
- . acté la démission de Mr Pierre de LONGREE
comme administrateur, avec effet au 1er
avril 2002, et coopté Mr Marc de LONGREE,
lequel continuera le mandat de l'adminis-
trateur sortant, soit jusqu'après l'assem-
blée ordinaire à tenir en 2007. Il sera
ultérieurement statué sur la décharge.

Pour extrait conforme, Le 23 août 2002.

S.A. ERELEN, Administrateur délégué, repré-
sentée par Marc de LONGREE, Administrateur
délégué.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte